

D.2017.05.24.9.8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 24 Mai 2017

9 - GESTION DU PATRIMOINE

9.8 - EXTENSION DES ATELIERS DU METRO - Phase 3 – Lot n°9 - Chauffage, ventilation, plomberie - Avenant n° 2 au marché n° W 2015 12323 M conclu avec l'entreprise TUNZINI : Autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (à M. Trautmann)	
CARNEIRO Grégoire	X	X (à M. Chollet à/c du point 8.1)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc		X (à M. Grass)	
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (à Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à Mr Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (à Mr André)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2015.05.27.7.11 du 27 mai 2015, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer avec l'entreprise TUNZINI, le marché n° W 2015 12323 M, pour un montant de 927 000,00 € HT, pour les travaux du Lot n°9 : Chauffage, ventilation, plomberie dans le cadre de la phase 3 de l'opération d'extension des ateliers du métro.

Par délibération D.2016.10.19.7.3 du 19 octobre 2016, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer l'avenant n° 1 au marché n° W 2015 12323 M, conclu avec l'entreprise TUNZINI pour un montant de 31 605,07 € HT, soit une augmentation de 3,41 %. Cet avenant portait sur l'intégration au marché de prestations complémentaires.

L'avenant n°2 a pour objet de commander les prestations au marché initial suivantes :

- Fourniture, pose et raccordement d'un vidoir dans le local sablage,
- Déplacement des destratificateurs situés sur la ligne de vérin N°8 (LV8),
- Dévoiement des réseaux nécessaire à la construction des nouveaux locaux box de charge,
- Déplacement du réseau d'air comprimé au niveau de la ligne de levage LV8,
- Déplacement du sèche mains et mitigeurs dans les sanitaires N°56,
- Hydro curage d'un réseau EU existant au niveau de l'atelier existant,
- Adaptation des réseaux d'évacuation des eaux pluviales

Fourniture, pose et raccordement d'un vidoir dans le local sablage

Il était prévu de déposer l'auge du local sablage.

En remplacement, il a été demandé de venir placer un vidoir de ménage.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 916,53 € HT.

Déplacement des destratificateurs situés sur la ligne de vérin N°8 (LV8)

Dans la partie étendue de l'atelier, il a été mis en place des destratificateurs.

La mise en place d'un nouveau rail pour les prises d'atelier installées par le projet DoCA impose de venir les déplacer. Ces matériels étant encore sous garantie, il a été retenu de venir faire faire cette modification par le prestataire qui avait posé ces équipements.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 3 825,20 € HT.

Dévoiement des réseaux nécessaire à la construction des nouveaux locaux box de charge

La création des box du magasin impose de venir dévoyer certains réseaux.

Il est ainsi nécessaire de venir reprendre un réseau de chauffage et un autre d'alimentation en eau potable. Ces prestations, non prévues au marché initial, font l'objet d'une plus-value de 3 650,40 € HT.

Déplacement du réseau d'air comprimé au niveau de la ligne de levage LV8 (Ligne de Vérin n° 8)

Dans le cadre du projet DoCA, les passerelles de la LV8 vont être étendues.

Ainsi, il est nécessaire de venir dévoyer le réseau d'air comprimé.

Ces matériels étant encore sous garantie, il a été retenu de venir faire faire cette modification par le prestataire qui avait posé ces équipements. Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 748,40 € HT.

Déplacement du sèche mains et mitigeurs dans les sanitaires N°56

Dans les sanitaires de l'atelier, l'exploitant a demandé de venir reprendre la hauteur des mitigeurs et de déplacer le sèche main.

Ces prestations, non prévues au marché initial, font l'objet d'une plus-value de 600,40 € HT.

Hydro curage d'un réseau EU existant au niveau de l'atelier existant

Le marché initial prévoyait que les auges installées dans l'extension de sur un réseau existant.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170601-20170524-9-8D-
DE
Date de télétransmission : 01/06/2017
Date de réception préfecture : 01/06/2017

Ce réseau étant bouché, il a été nécessaire de procéder à un hydro curage pour mettre en service les nouvelles installations.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 592,80 € HT.

Adaptation des réseaux d'évacuation des eaux pluviales

La mise en place d'un pont roulant dans le cadre du projet DoCA nécessite de venir déplacer les réseaux d'évacuation des eaux pluviales posés dans l'extension de l'atelier.

Ces matériels étant encore sous garantie, il a été retenu de venir faire faire cette modification par le prestataire qui les a installés. Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 5 915,00 € HT.

Impact sur les prix du marché

Récapitulatif des montants :

1) Montant du marché initial	927 000,00 € HT
2) Montant de l'avenant n°1	31 605,07 € HT
3) Montant du présent avenant n°2	16 248,73 € HT

Montant total du marché (initial + avenants)	974 853,80 € HT
--	-----------------

Le montant du présent avenant n° 2 est ainsi arrêté à 16 248,73 € HT et le montant initial du marché est porté de 927 000,00 € HT à 974 853,80 € HT soit une augmentation de 5,16 %.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 16 mai 2017 émis un avis favorable à la conclusion de l'avenant n° 2 au marché n° W 2015 12323 M.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 2 au marché n° W 2015 12323 M conclu avec l'entreprise TUNZINI.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

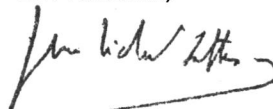
ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 2 au marché W 2015 12323 M conclu avec l'entreprise TUNZINI pour un montant de 16 248,73 € HT.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170601-20170524-9-8D- DE Date de télétransmission : 01/06/2017 Date de réception préfecture : 01/06/2017
--

EXTENSION DES ATELIERS DU METRO

Travaux phase 3 Extension des ateliers du métro Basso Cambo

AVENANT N° 2 au LOT 9 - Chauffage – Ventilation – Rafraîchissement – Plomberie - Fluides

AVRIL 2017

N° MARCHE N° W 2015 12323 M

EMETTEUR : OTCE MP	REDIGE PAR	VERIFIE PAR	
	N.MOREIRA		
	APPROUVE PAR	DATE	
	C.BADETS	28/03/2017	
		FORMAT	PHASE
IDENTIFIANT			
PARTIE MAITRE D'OUVRAGE	PARTIE MAITRISE D'OEUVRE	INDICE	
		A	

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170601-20170524-9-8D-
DE
Date de télétransmission : 01/06/2017
Date de réception préfecture : 01/06/2017

GRILLE DE RÉVISION

INDICE	ÉTABLI PAR	DATE	LIBELLE
A	N.MOREIRA	28/03/2017	Création du document

SUIVI INTERNE BCB

	NOM	FONCTION	SIGNATURE	DATE
Rédigé par :	NMOREIRA	Responsable Travaux		28/03/2017
Vérifié par :				
Approuvé par :	C. BADETS	Directeur de Projet		28/03/2017

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170601-20170524-9-8D-
DE
Date de télétransmission : 01/06/2017
Date de réception préfecture : 01/06/2017

Article I. Objet de l'avenant n°2

Le présent avenant n°2 a pour objet de décrire les prestations complémentaires au marché initial.

Article II. Délais d'exécution

Sans objet

Article III. Incidence financière

Le Cadre de décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) du lot 09 est complété par les éléments suivants :

- **Fourniture, pose et raccordement d'un vidoir dans le local sablage**
Montant : 916.53 €HT
- **Déplacement des destructificateurs situés sur LV8**
Montant : 3 825,20 €HT
- **Dévoiemment des réseaux nécessaire à la construction des nouveaux locaux box de charge**
Montant : 3 650.40 €HT
- **Déplacement du réseau d'air comprimé au nivea de la ligne de levage LV8**
Montant : 748.40 €HT
- **Déplacement du sèche mains et mitigeurs dans les sanitaires N°56**
Montant : 600.40 €HT
- **Hydrocurage d'un réseau EU existant au niveau de l'atelier existant**
Montant : 592.80 €HT
- **Déplacement des réseaux d'évacuation des eaux pluviales au dessus de LV7bis**
Montant : 5 915.00 €HT

Le montant total de l'avenant N°2 au marché est fixé à 16 248,73 €HT.

Au vu des résultats des études d'exécution et des prix nouveaux, le nouveau montant du marché est de 974 853,80 € HT soit une augmentation de 5,16 % du montant initial du marché.

Article IV. Renonciation

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours sur des motifs fondés sur l'objet du présent avenant et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170601-20170524-9-8D- DE Date de télétransmission : 01/06/2017 Date de réception préfecture : 01/06/2017
--

Fait en un seul original, à Toulouse, le

Mentions manuscrites « Lu et Approuvé »

Le Titulaire

La SMAT

Philippe BUCHBERGER
Directeur